



**Direction générale du territoire
et du logement**

Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne
www.vd.ch/dgtl

Recommandé

Municipalité
de la Commune de Gilly
La Place 1
1182 Gilly

Personne de contact : Fabien Steiner
T 021 316 79 37
E fabien.steiner@vd.ch
N/réf. 183903/FSR-nva

Lausanne, le 9 septembre 2024

**Commune de Gilly
Plan d'affectation communal
Constatation de l'entrée en vigueur**

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

Suite à l'approbation du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) le 12 juillet 2023 et à l'arrêt de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du 10 mai 2024, nous constatons que l'objet cité en titre est entré en vigueur à la date de l'arrêt précité.

Nous conservons les exemplaires signés du dossier dans l'attente de la fin de la procédure de recours auprès du Tribunal fédéral.

Nous vous conseillons d'afficher au pilier public de votre commune cette constatation d'entrée en vigueur afin que tous vos concitoyens en soient informés. Par ailleurs, nous vous informons que nous publions cette constatation d'entrée en vigueur dans la prochaine édition de la Feuille des avis officiels.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

Yves Noirjean
directeur de l'aménagement

Fabien Steiner
urbaniste

Copies

Préfecture de et à Nyon
Voyer de la Région Ouest
DGMR
DGTL / resp digitalisation Cendo n° 183903